

**Golf Canada**

Suite 1 – 1333 Dorval Drive  
Oakville ON  
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700  
1.800.263.0009  
F 905.845.7040  
E info@golfcanada.ca



## Jeux olympiques d'été 2016 – Rio de Janeiro, Brésil

### Procédure de mise en candidature interne du Canada

#### 1.0 PRÉAMBULE

Le but de ce document est de définir le processus et les critères qui seront utilisés par Golf Canada pour sélectionner les athlètes aux Jeux olympiques d'été 2016 qui auront lieu du 6 au 20 août 2016 à Rio de Janeiro, au Brésil. L'établissement de golf se situera dans le district Barra da Tijuca, au Brésil; la compétition olympique de golf se tiendra du 11 au 14 août pour les hommes et du 12 au 15 août pour les femmes.

#### 2.0 NIVEAU DE RESPONSABILITÉ

- a. Le Comité de sélection Haute performance de Golf Canada est chargé du processus de nomination des athlètes au Comité olympique canadien (COC) qui représenteront le Canada aux Jeux olympiques d'été 2016.
- b. La Fédération internationale de golf (IGF) est reconnue par le Comité international olympique (CIO) comme l'organisme international pour le golf. L'IGF détermine le nombre total maximal d'athlètes golfeurs qui peuvent participer aux Jeux olympiques, fixe les quotas pour l'effectif des équipes et le nombre maximal d'athlètes par sexe de chaque Comité national olympique (CNO). Voir l'appendice A.

#### 3.0 LIGNES DIRECTRICES

Les athlètes qui représenteront le Canada au golf représentent les meilleurs athlètes golfeurs au pays et sont parmi les meilleurs au monde.

- L'objectif principal de Golf Canada est de remporter des médailles aux Jeux olympiques d'été 2016

#### 4.0 QUOTAS et ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la nomination par Golf Canada au COC pour la sélection de l'équipe olympique, l'athlète doit :

1. Être un citoyen canadien (selon l'article 41 de la Charte olympique)
2. Détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas d'ici le 21 février 2017 inclusivement.
3. Être en conformité avec toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de Fédération internationale de golf et de la COI (ou OSP).

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.

4. Signer et soumettre le contrat de l'athlète et le formulaire des conditions d'admissibilité du COC au plus tard le *12 juillet 2016*
5. Être un membre en règle de Golf Canada
6. Exigences de contrôle du dopage:
  - i. Être disponible pour la collecte d'échantillon et avoir fourni des coordonnées de localisation exactes et à jour sur une base régulière comme prescrit par Golf Canada et/ou le CCES en vertu de la Politique canadienne contre le dopage dans les sports (PCDS).
  - ii. Signer et soumettre le contrat antidopage de l'athlète fournie par le CCES et/ou Golf Canada.
  - iii. Compléter le cours d'apprentissage en ligne sur l'anti-dopage si le cours n'a pas été complété au cours des 6 derniers mois.
  - iv. Fournir son adresse postale et son adresse de courriel au CCES et/ou à Golf Canada pour la base de données du Groupe national d'athlètes (GNA).
7. Les athlètes nommés pour participer aux Jeux olympiques d'été 2016 seront tenus de se conformer au code vestimentaire d'équipe de Golf Canada tel qu'approuvé par le Comité olympique canadien. Cela comprendra la Politique concernant les compétitions par équipe et la Politique de tenue de parade/podium
8. Les athlètes nommés doivent être admissibles conformément au système de qualification énoncé à l'appendice 1.

## **5.0 RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉLECTION**

### **Athlètes :**

#### **Athlète de sexe masculin :**

1. Analyse des classements de golf identifiés ci-dessous au 11 juillet 2016 par ordre d'importance :
  - 1) Classement olympique de golf (Olympic Golf Rankings - OGR)  
<http://www.igfgolf.org/olympic-games/ogr-men/>

#### **Athlète de sexe féminin :**

1. Analyse des classements de golf identifiés ci-dessous au 11 juillet 2016 par ordre d'importance :
  - 1) Classement olympique de golf (Olympic Golf Rankings - OGR)  
<http://www.igfgolf.org/olympic-games/ogr-women/>

## **Remplaçants :**

Golf Canada ne nommera pas des athlètes comme remplaçants à la formation de l'équipe de golf des Jeux olympiques d'été 2016.

### **Blessures :**

Une fois sélectionnés, les athlètes qui ne restent pas en forme pour la compétition en raison d'un manque de conditionnement, d'une blessure ou de maladie peuvent être retirés de l'équipe à tout moment. Les athlètes sont tenus de signaler immédiatement toute blessure ou maladie ou tout changement au niveau de l'entraînement qui pourrait affecter leur capacité de compétitionner au plus haut niveau lors des Jeux olympiques d'été 2016. La notification doit être envoyée au directeur en chef du sport de Golf Canada, Jeff Thompson ([jthompson@golfcanada.ca](mailto:jthompson@golfcanada.ca)).

## **Sélection du personnel :**

Le directeur en chef du sport de Golf Canada a l'entière discrétion dans le choix du personnel de soutien, y compris le chef d'équipe et le ou les entraîneurs pour les Jeux olympiques d'été 2016. Le personnel de soutien sera choisi en fonction du principe de sélection d'une équipe de spécialistes le mieux en mesure d'aider les athlètes à atteindre le podium aux Jeux olympiques. Toutes les sélections seront soumises à l'approbation du COC.

Golf Canada est chargé de la mise en candidature des athlètes au Comité olympique canadien (COC) en vertu de la politique de sélection d'équipe du COC en ce qui concerne les athlètes canadiens qui représenteront le Canada aux Jeux olympiques d'été 2016.

## **6.0 DATES CLÉS**

14 juillet 2014 – 11 juillet 2016	Période d'obtention de points à l'OGR
11 juillet 2016	Publication de l'OGR
11 juillet 2016	L'IGF informe Golf Canada de son quota
12 juillet 2016	Golf Canada informe le COC de ses choix
18 juillet 2016	Date limite d'inscription du sport pour Rio 2016

## **7.0 LANGUE**

S'il y a une différence d'interprétation entre la version française et anglaise de ce document, la version anglaise prévaudra.

## **8.0 PROCÉDURE D'APPEL**

Un appel de toute décision relative à la sélection des athlètes pour les Jeux olympiques d'été 2016 peut être effectué par tout membre ou tout concurrent en règle de Golf Canada. Les appels doivent être effectués conformément à la Politique d'appel établi par Golf Canada.

**ANNEXE A :**



## INTERNATIONAL GOLF FEDERATION (IGF) (FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GOLF)

### Golf

#### A. ÉVÉNEMENTS (2)

Événement masculin (1)	Événement féminin (1)
Partie par trous individuelle masculine	Partie par trous individuelle féminine

#### B. QUOTA D'ATHLÈTES

##### 1. Quota total pour le golf :

	Places de qualification	Places réservées au pays d'accueil	Places réservées à la Commission tripartite	Total
Hommes	59	1	0	60
Femmes	59	1	0	60
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>120</b>

##### 2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota spécifique à l'événement
Hommes	4	Maximum de 4 athlètes par événement si parmi le top 15 du Classement mondial olympique. Autrement, maximum de 2 athlètes par événement
Femmes	4	Maximum de 4 athlètes par événement si parmi le top 15 du Classement mondial olympique. Autrement, maximum de 2 athlètes par événement
<b>Total</b>	<b>8</b>	

##### 3. Type d'allocation des quotas de places :

Les places seront attribuées aux athlètes par nom.

#### C. ADMISSIBILITÉ DE L'ATHLÈTE

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique actuellement en vigueur et seuls les athlètes qui ont respecté les exigences de la Charte olympique pourront participer aux Jeux olympiques. Cela comprend la règle 41 de la Charte olympique (Nationalité des concurrents).

##### Autres exigences:

Pour être admissible à participer aux Jeux olympiques de 2016 à Rio, l'athlète doit :

- être inscrit par nom au Classement olympique de golf au <http://www.igfgolf.org/> au 11 juillet 2016.
- être en règle auprès de son association nationale et l'IGF.
- être reconnu par ou détenir une licence valide émise par sa Fédération nationale.



## D. CHEMINEMENT DE QUALIFICATION

### PLACES DE QUALIFICATION

Les équipes participant aux compétitions masculines et féminines comprendront exactement 60 athlètes respectivement : 59 athlètes qualifiés (es) selon le Classement olympique de golf (OGR) et une place pour le pays hôte.

Le Classement olympique de golf (OGR) est sanctionné par la Fédération internationale de golf (IGF) et la liste est publiée sur le site [igfgolf.org](http://igfgolf.org). L'OGR est publié tous les lundis après la fin des tournois de la semaine précédente tenus partout dans le monde.

L'OGR masculin tient compte des gains en argent des tournois des circuits suivants : Circuit de la PGA américaine, Circuit européen, PGA TOUR of Australasia, Circuit de golf japonais, Southern Africa Sunshine Tour, Circuit asiatique, Web.com Tour, European Challenge Tour, Circuit de golf coréen, Circuit de la PGA du Canada, PGA TOUR Latinoamérica et Circuit de la PGA chinoise.

L'OGR féminin tient compte des gains en argent des circuits suivants : Ladies Professional Golf Association (LPGA); Ladies European Tour (LET); Ladies Professional Golfers' Association of Japan (JLPGA); Korea Ladies Professional Golf Association (KLPGA); Australian Ladies Professional Golf (ALPG); Symetra Tour; China Ladies Professional Golf Association Tour (CLPGA) et Ladies European Access Series (LETAS) – de même que la Ladies' Golf Union (LGU), qui administre l'Omnium britannique féminin RICOH, et la United States Golf Association (USGA), qui présente l'Omnium féminin des États-Unis.

L'OGR est calculé comme suit : chaque tournoi s'accompagne d'une cote selon que le peloton est plus ou moins relevé, ce qui détermine les points qui seront accordés aux joueurs (aux joueuses) les meilleurs (meilleures) au classement. Les points sont accordés aux joueurs (aux joueuses) selon leurs résultats finaux à chaque événement, et les performances réalisées dans les événements où le peloton est plus relevé se traduisent par davantage de points, en conformité avec le tableau de distribution des points approuvé par l'IGF.

Les points accordés à chaque joueur (joueuse) et figurant au classement s'accumulent sur une période de deux ans consécutifs et les points accordés au cours de la période de 13 semaines la plus récente valent 100% de leur valeur originale. Après la période initiale de 13 semaines, les points sont dévalués de 1.1% pour chacune des 91 semaines suivantes avant qu'ils disparaissent complètement de la fiche du joueur (de la joueuse) accumulée pendant deux (e) selon le nombre moyen de points acquis au cours de la période de deux ans applicable, ce qui est obtenu en divisant le nombre total de points accumulés par le joueur (la joueuse) par le nombre de tournois auxquels il (elle) a participé pendant cette période. Il y a un diviseur minimum de 40 événements au cours de la période de deux ans et un diviseur maximum des 52 derniers événements auxquels le joueur (la joueuse) a participé pendant la période de deux ans consécutifs.

Les points au classement de l'OGR pour se qualifier en vue des Jeux olympiques, qui sont utilisés pour calculer le nombre moyen des points de l'athlète et sa position à l'OGR, peuvent être acquis pendant la période commençant le 14 juillet 2014 et jusqu'au 11 juillet 2016 inclusivement.



## SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXI<sup>E</sup> OLYMPIADE – RIO 2016

### HOMMES/FEMMES

Nombre de places par sexe	Événement de qualification
59	<p><b>Classement olympique de golf au 11 juillet 2016</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Les athlètes seront d'abord choisis (es) par nom parmi les 15 premiers (premières) au Classement olympique de golf en date du lundi 11 juillet 2016 (après la fin de tous les événements admissibles à l'OGR au cours de la semaine immédiatement précédente), leur nombre étant limité à pas plus de quatre (4) athlètes par Comité national olympique (CNO).</li><li>2. Les athlètes seront ensuite choisis (choisies) par nom, en ordre, depuis la 16<sup>e</sup> position au Classement olympique de golf en date du lundi 11 juillet 2016 (après la fin de tous les événements admissibles à l'OGR au cours de la semaine immédiatement précédente), jusqu'à un maximum de deux (2) athlètes par CNO ou davantage d'athlètes choisis (choisies) parmi les 15 premiers (premières) au Classement olympique de golf et pour les CNO qui n'ont pas déjà deux (2) ou davantage d'athlètes dans les 15 premiers (premières) au Classement olympique de golf, jusqu'à ce que le nombre de 59 athlètes soit atteint, y compris les places continentales.</li><li>3. Chacun des cinq (5) continents du Mouvement olympique se verra attribué au moins une (1) place pour un (une) athlète respectivement pour les compétitions masculines et féminines, s'il n'est pas automatiquement qualifié en conformité avec les dispositions ci-dessus (places continentales). Les places continentales seront attribuées à l'athlète (aux athlètes) les meilleurs (meilleures) au Classement olympique de golf issus (issues) du (des) continent(s) sans représentation.</li></ol>

### PLACES POUR LE PAYS HÔTE

Le pays hôte est assuré de disposer d'une place pour au moins un (une) (1) athlète pour respectivement chacune des compétitions masculines et féminines, mais uniquement s'il ne peut pas qualifier un (une) athlète selon le Classement olympique de golf en date du 11 juillet 2016. L'athlète choisi (choisie) doit être le mieux classé (classée) du pays hôte dans le Classement olympique de golf. S'il n'y a aucun (aucune) athlète du pays hôte figurant au Classement olympique de golf, l'IGF déterminera, en collaboration avec le CNO du pays hôte, l'athlète (les athlètes) pour représenter le pays hôte.

### E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES QUOTAS DE PLACES

L'IGF publiera le Classement olympique de golf sur le site <http://www.igfgolf.org> pendant la période de qualification de deux années avant la date limite de qualification. L'IGF publiera le Classement olympique de golf final le lundi 11 juillet 2016 après la fin de tous les événements admissibles de l'OGR au cours de la semaine immédiatement précédente.

L'IGF transmettra la confirmation des quotas de places obtenue en conformité avec les critères de qualification exposés dans la Section D aux CNO respectifs le lundi 11 juillet 2016.

Au plus tard le jeudi 14 juillet 2016 à 17 heures, heure de Suisse, chaque CNO confirmera à l'IGF les places des athlètes qu'il utilisera.

Au plus tard le 15 juillet 2016 à 17 heures, heure de Suisse, l'IGF redistribuera toutes les quotas de places non utilisés.





## F. REDISTRIBUTION DES QUOTAS DE PLACES NON UTILISÉS

### REDISTRIBUTION DES QUOTAS DE PLACES NON UTILISÉS

Si une place n'est pas confirmée par le CNO à la date limite de confirmation des places ou si elle est refusée par le CNO, elle sera redistribuée à l'athlète par nom le mieux coté (e) au Classement olympique de golf en date du 11 juillet 2016 qui n'est pas encore qualifié (qualifiée) et respectant le quota maximum par CNO par événement. Au plus tard le vendredi 15 juillet à 17 heures, heure de Suisse, l'IGF redistribuera toutes les places non utilisées.

### REDISTRIBUTION DES PLACES ACCORDÉES AU PAYS HÔTE NON UTILISÉES

La (les) place (places) accordée(s) au pays hôte non utilisée(s) sera (seront) redistribuée(s) par nom à l'athlète par nom le mieux coté (e) au Classement olympique de golf en date du 11 juillet 2016 qui n'est pas encore qualifié (qualifiée) et respectant le quota maximum par CNO par événement au plus tard le vendredi 15 juillet 2016 à 17 heures, heure de Suisse.

## G. CALENDRIER DE QUALIFICATION

Date	Étape
14 juillet 2014 – 11 juillet 2016	Période d'obtention de points à l'OGR
11 juillet 2016	Publication de l'OGR
11 juillet 2016	L'IGF informe les CNO/FN de leur allocation de places
14 juillet 2016	Les CNO confirment l'utilisation des places auprès de l'IGF
15 juillet 2016	L'IGF redistribuera les places non utilisées
18 juillet 2016	Date limite des inscriptions pour Rio 2016